

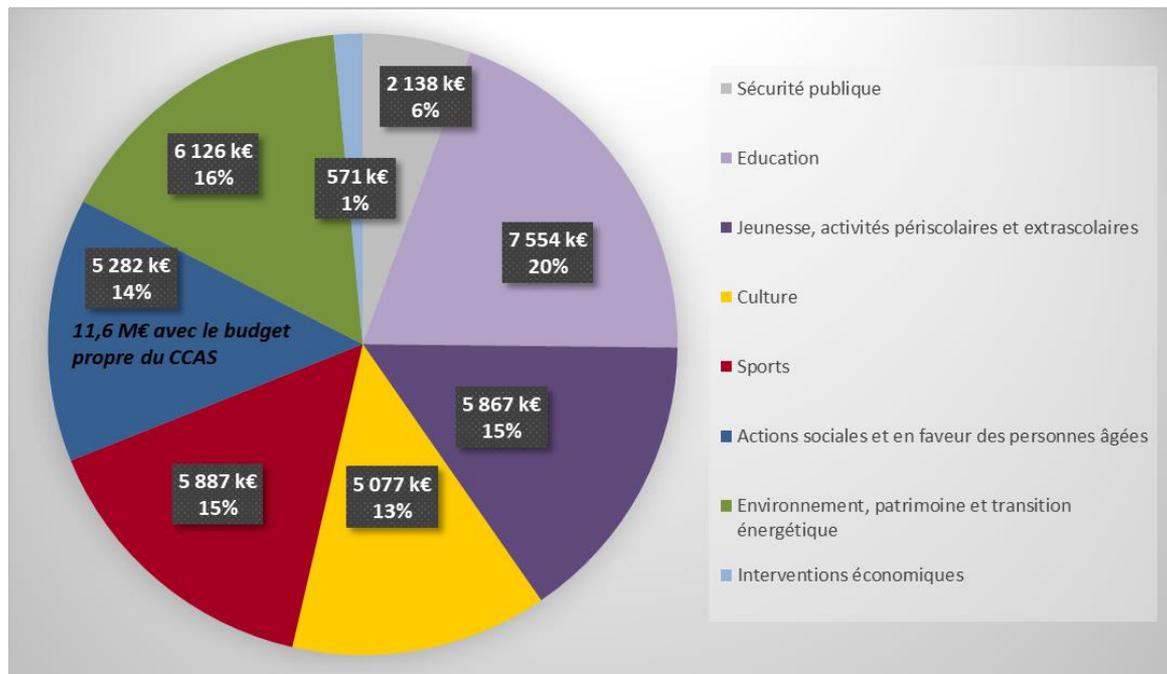
# BUDGET PRIMITIF 2023

*Conseil municipal du 27 mars 2023*

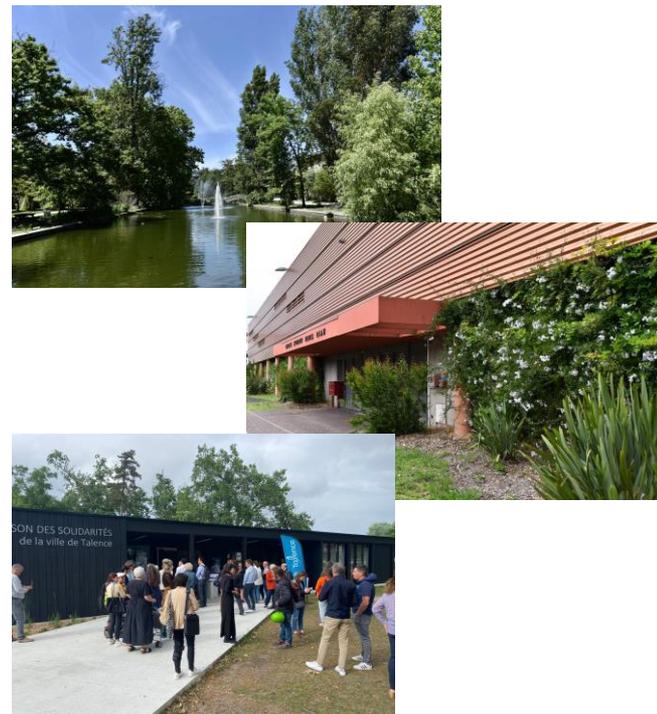


***LES GRANDES LIGNES  
DIRECTRICES ET ACTIONS  
PHARES DE CE BUDGET  
PRIMITIF 2023***

Pour apporter une réponse aux enjeux actuels, la Ville de Talence accentue son effort financier sur deux secteurs essentiels : l'environnement, la transition énergétique et le cadre de vie (16 % des crédits contre 11 % en 2022), ainsi que les solidarités (14 % des crédits contre 10 % en 2022).



Hors crédits liés à l'administration générale



Comme elle l'a fait par exemple en 2020 avec le passage en LED du parc d'éclairage public (pour un coût de 2,2 M€), **la Ville de Talence a pour objectif d'accentuer l'investissement financier consenti pour la transition écologique.**



**Non seulement, la Ville a fait le choix d'ajouter une enveloppe de 500 k€ par an (2,5 M€ entre 2023 et 2027) consacrée à la réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments, mais elle s'efforcera aussi d'être exemplaire en matière de transition écologique sur chacun des grands projets du mandat.**

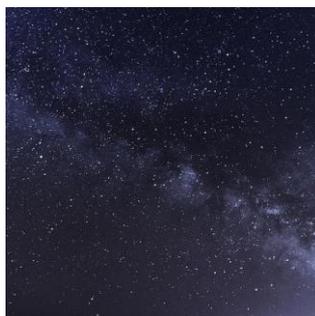
**Dans le cadre de ce programme d'investissement, seront priorités des secteurs tels que :**

- ✓ L'éducation ;
- ✓ L'environnement ;
- ✓ Le cadre de vie ;
- ✓ Le vivre-ensemble.

Réaménagement de places publiques



Création d'un planétarium



Réhabilitation du groupe scolaire Camus



Réalisation du grand Peixotto-Margaut



Construction d'une salle polyvalente



Réouverture de la halte de Talence Médoquine



Construction de nouvelles cuisines centrales



***LES GRANDS EQUILIBRES DU  
BUDGET PRIMITIF 2023***

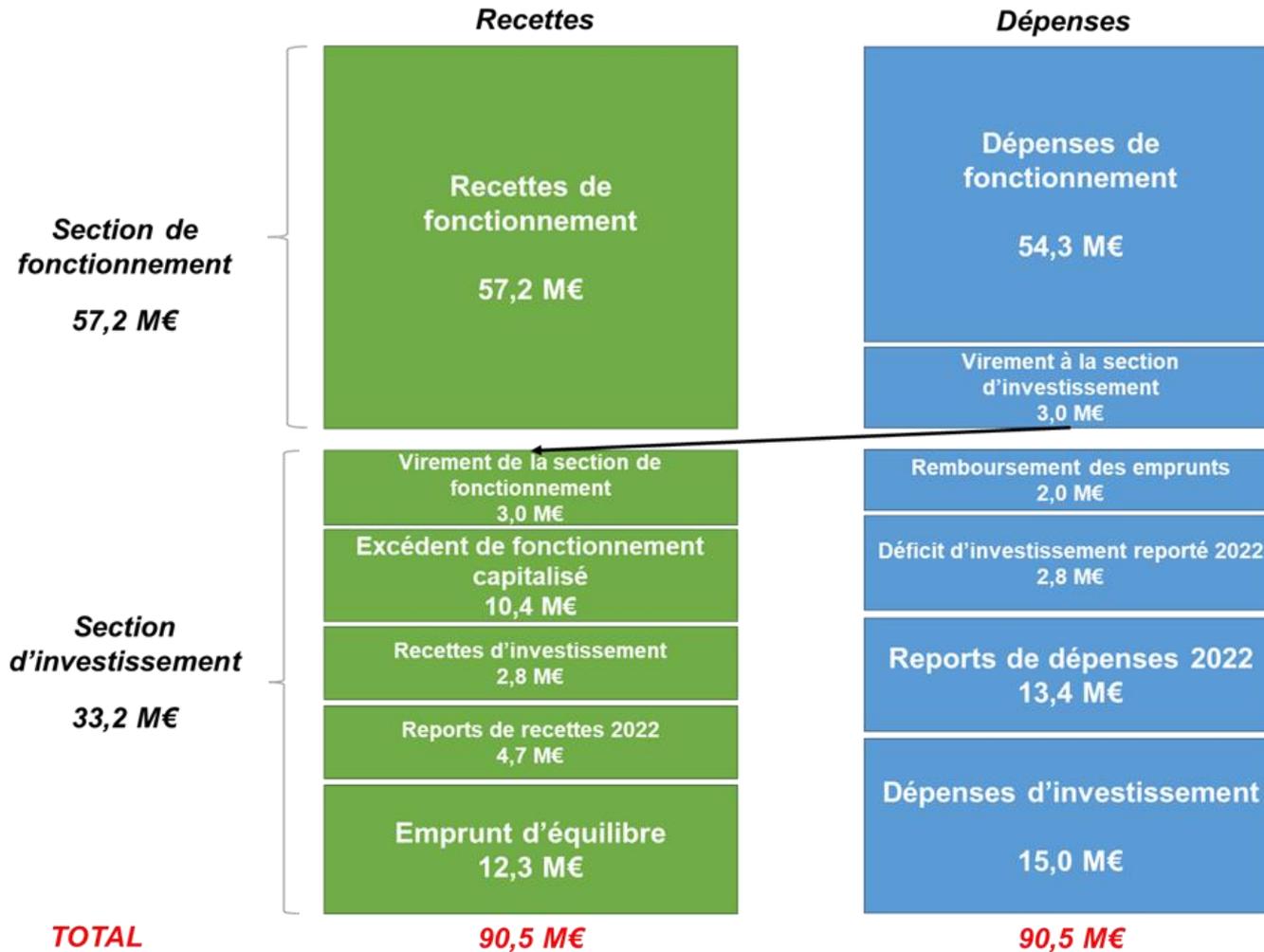
## QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

**Face à la forte inflation que l'on constate depuis l'été 2022 (notamment sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie), voici les grandes lignes directrices proposées pour l'élaboration de ce budget primitif 2023 :**

- ✓ **Ne pas augmenter les taux d'imposition, pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des propriétaires ;**
- ✓ **Renforcer le soutien financier aux associations et au CCAS ;**
- ✓ **Maintenir la qualité des services publics offerts aux Talençais ;**
- ✓ **Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement ;**
- ✓ **Préserver le programme d'investissement, en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique.**

Très concrètement, ce sont près de 5 M€ de charges supplémentaires qui pèsent sur la section de fonctionnement de la Ville, seulement en partie compensées par la croissance des recettes (près de 3 M€).

Malgré tout, la Ville de Talence fait le choix (pour la huitième année consécutive) de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son ambitieux programme d'investissement.



*Pour la section de fonctionnement*

## QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

Depuis quelques mois, le contexte économique s'est nettement dégradé et surtout, l'inflation a atteint des niveaux plus connus depuis le début des années 80.

Face à cette situation inédite, **la Ville doit s'adapter et mettre en place une stratégie financière lui permettant de préserver ses équilibres, notamment ceux de la section de fonctionnement.**

La Ville met ainsi tout en œuvre pour maîtriser au maximum l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Son attractivité lui permet par ailleurs de bénéficier d'une dynamique favorable de ses ressources fiscales (qui représentent plus des trois quarts de ses recettes de fonctionnement).

**Surtout, contrairement à bon nombre d'autres collectivités, la Ville de Talence est en capacité de dégager près de 3 M€ d'épargne en 2023 sans augmenter les taux d'imposition.**

# Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation sous l'effet principalement de l'inflation

Contrairement aux années précédentes, **se conjuguent sur l'année 2023 différents facteurs entraînant une croissance importante des dépenses de fonctionnement** (un peu plus de 10 %) :

- ✓ L'inflation des prix et la remontée des taux d'intérêt ;
- ✓ La revalorisation des charges de personnel ;
- ✓ Des besoins sociaux plus importants.

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>53 792 k€</b>	<b>57 235 k€</b>	<b>6,4%</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 633 k€	9 586 k€	25,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	26 008 k€	28 310 k€	8,9%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 129 k€	7 169 k€	0,6%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 498 k€	7 931 k€	5,8%
Chapitre 66 - Charges financières	459 k€	710 k€	54,6%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	444 k€	526 k€	18,4%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	41 k€	31 k€	-24,4%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 844 k€	1 198 k€	-57,9%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 735 k€	1 775 k€	2,3%
<b>soit dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>49 213 k€</b>	<b>54 263 k€</b>	<b>10,3%</b>
<b>soit dépenses imprévues</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 579 k€</b>	<b>2 972 k€</b>	<b>-35,1%</b>



## Augmentation de 25,6 % des charges à caractère général

- ✓ 80 % de la croissance de ces charges liée à celle de la facture énergétique (+131,8 %) ;
- ✓ Réouverture du stade nautique (achats hors énergie et eau) et hausse des prix de l'ensemble de nos fournitures et prestations, notamment :
  - ✓ Du carburant : +55,4 % ;
  - ✓ Des cotisations d'assurance : +9,9 % ;
  - ✓ Des frais d'affranchissement : +7,1 % ;
  - ✓ Des frais de publication : +15,7 % ;
  - ✓ Des charges liées au transport : +25,6 %.

## Hausse des charges de personnel (+8,9 %)

- ✓ Impacts sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice (+3,5 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022) et de l'application du nouveau RIFSEEP ;
- ✓ Recrutements pour assurer la réouverture du stade nautique ;
- ✓ Renfort dans certains services (aménagement et la végétalisation des espaces publics, transition énergétique et entretien des bâtiments communaux, sécurité, prévention et l'animation dans les quartiers « sensibles », éducation, aussi bien sur le temps scolaire qu'extrascolaire).

## Un accompagnement financier en forte hausse (+1 M€) du CCAS et des associations

Des charges financières nouvelles liées à l'emprunt de 5 M€ contracté en fin d'année 2022 : +0,2 M€.

Au BP 2023, les seules recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 513 k€, un montant en hausse de 6,4 % par rapport au BP 2022 (53 103 k€).

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>53 792 k€</b>	<b>57 235 k€</b>	<b>6,4%</b>
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	3 811 k€	4 203 k€	10,3%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	40 125 k€	43 820 k€	9,2%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 836 k€	8 308 k€	-6,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	131 k€	132 k€	1,0%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	150 k€	0 k€	-100,0%
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	689 k€	722 k€	4,8%
<b>soit recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>53 103 k€</b>	<b>56 513 k€</b>	<b>6,4%</b>
<b>soit excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>689 k€</b>	<b>722 k€</b>	<b>4,8%</b>



## **Une dynamique importante des ressources fiscales (+9,2 %)**

- ✓ La Ville faisant le choix de maintenir stables les taux d'imposition (pour la huitième année consécutive), la variation du produit est uniquement liée à celle des bases d'imposition (dont la revalorisation forfaitaire de 7,1 %) ;
- ✓ Des droits de mutation à titre onéreux réajustés à 2,5 M€ (+13,6 %) ;
- ✓ Une dotation de solidarité métropolitaine en hausse de 5,0 %.

## **Baisse des dotations et participations perçues (-6,0 %), en raison notamment d'un changement dans les modalités de versement des participations liées au contrat enfance jeunesse par la caisse d'allocations familiales (CAF).**

- ✓ A noter que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera à priori en hausse de près de 100 k€, une première depuis 2014.

## **Augmentation des produits des services (+10,3 %) avec la réouverture du stade nautique et la hausse continue de la fréquentation des services périscolaires.**

*Pour la section d'investissement*

## QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

**Plusieurs années de gestion rigoureuse permettent aujourd'hui à la Ville de Talence de relever les nombreux défis qui se présentent à nous, tout en maintenant un programme d'investissements ambitieux (près de 100 M€) et résolument inscrit dans la transition énergétique et écologique.**

**Au budget primitif 2023, cela se traduit par de nouvelles inscriptions budgétaires d'un montant de 14,1 M€ (hors remboursement des emprunts), auxquelles viennent s'ajouter 13,4 M€ de restes à réaliser de l'année 2022.**

(en milliers d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027
<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>	<b>5 800</b>	<b>7 130</b>	<b>12 220</b>	<b>10 250</b>	<b>2 750</b>
Château des Arts	250	2 000	6 500	6 000	
Grand Peikotto-Margaut	2 100	1 000	2 200	1 900	
Aménagement et végétalisation des espaces publics	150	700	1 020		
Square Fehlmann - Place Aristide Briand	300	690			
Aires de jeux pour enfants	100	100	100	100	100
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500	500
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	150	200			
Quartier de Thouars	500				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame		90	150		
Travaux voirie et éclairage public		100			400
<b>VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES</b>	<b>13 343</b>	<b>2 880</b>	<b>7 235</b>	<b>10 900</b>	<b>15 180</b>
Groupe scolaire Lapie	1 930				
Groupe scolaire Camus	150	750	1 675	2 400	3 000
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		350	350		
Travaux sur la cuisine centrale	100	100	1 400	2 500	3 600
Travaux bâtiment Espeleta et création d'une maison de l'enfance	190	50	360		
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale		50	50		
Nouveau centre social	500	1 000			
Salle polyvalente	1 125	100	2 000	3 000	4 880
Planétarium	80	0	1 300	2 500	3 200
Forum				500	
Médiathèque Gérard Castagnéra	50				500
Stade nautique Henri Deschamps	7 600				
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	998	90			
Dojo	300	390			
Nouvel espace pour la gymnastique			100		
Skate-park	320				
<b>PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>200</b>	<b>350</b>	<b>200</b>	<b>350</b>	<b>0</b>
Budget participatif		350		350	
Vidéoprotection	200		200		
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 555</b>	<b>2 115</b>	<b>1 525</b>	<b>1 565</b>	<b>1 605</b>
Acquisition de matériels	670	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	710	750	790	830	870
Autres projets et dépenses imprévues	2 175	645	15	15	15
<b>TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 897</b>	<b>12 475</b>	<b>21 180</b>	<b>23 065</b>	<b>19 535</b>
<b>dont dépenses affectées à la transition écologique</b>			<b>99 153</b>		
			<b>33 777</b>		

Ce sont plus de 30 M€  
(un tiers des crédits)  
qui seront affectés à  
la transition  
écologique

**Au budget primitif 2023, hors restes à réaliser, pour réaliser ce programme d'investissement, il est ainsi nécessaire d'inscrire des dépenses totales d'un montant de 16 998 k€ :**

	BP 2022	PROJET BP 2023
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>27 330 k€</b>	<b>16 998 k€</b>
dont acquisitions foncières	408 k€	300 k€
dont dépenses d'équipement	23 382 k€	13 088 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	689 k€	722 k€
dont remboursement d'emprunt	1 900 k€	2 000 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont refinancement de dette	0 k€	0 k€
dont dépenses imprévues	0 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	689 k€	722 k€
dont autres opérations d'ordre	257 k€	160 k€

**Dépenses d'équipement  
14,1 M€**

# D'importants crédits inscrits en investissement pour la finalisation des projets en cours et la poursuite de ceux en phase de conception

---

## Au BP 2023, il est donc proposé d'inscrire 14,1 M€ de crédits nouveaux pour :

- ✓ La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 2 M€
- ✓ L'extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 1 M€
- ✓ Les travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 0,6 M€
- ✓ La réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 2,1 M€
- ✓ La réhabilitation du Château des Arts : 0,3 M€
- ✓ La construction d'une salle polyvalente : 0,2 M€
- ✓ La construction d'un planétarium : 0,1 M€
- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire Camus : 0,2 M€
- ✓ La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 0,2 M€
- ✓ La création d'un nouveau centre social en centre-ville : 0,5 M€
- ✓ Les travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments communaux : 0,5 M€
- ✓ Le réaménagement de places publiques, la végétation de la Ville et divers travaux sur l'espace public : 1,5 M€
- ✓ L'installation d'aires de jeux pour enfant : 0,1 M€
- ✓ Des travaux sur le centre technique municipal : 0,4 M€
- ✓ La participation à la réouverture de la Halte de Talence Médoquine : 0,1 M€
- ✓ Des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux, leur mise en conformité et leur entretien courant : 1,8 M€
- ✓ L'acquisition de matériel : 1,0 M€
- ✓ Les reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique : 0,7 M€

Pour financer ces dépenses, **la Ville de Talence peut compter en 2023 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 16 221 k€ :**

- ✓ L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 2 972 k€ (dotation aux amortissements de 1 775 k€ + virement de la section de fonctionnement de 1 198 k€)
- ✓ Les excédents de fonctionnement des années passées : 10 441 k€
- ✓ Les subventions : 998 k€
- ✓ Le FCTVA : 1 400 k€
- ✓ La taxe d'aménagement : 250 k€
- ✓ D'autres opérations d'ordre : 160 k€

**Avec les restes à réaliser en recettes (4 694 k€, subventions restantes à recouvrer), la Ville de Talence affichera au budget primitif 2023 un niveau de ressources propres de 20 915 k€.**

**Pour équilibrer ce budget, il sera donc nécessaire d'inscrire un emprunt de 12 307 k€ (contre 15 933 k€ au BP 2022), qui sera en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.**

### EN CONCLUSION :

À l'heure où les prix s'envolent (et notamment ceux de l'énergie) et où les préoccupations écologiques sont plus que jamais au cœur des décisions, le budget 2023 est de loin le plus difficile que la Ville de Talence ait eu à élaborer depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte financier encore plus contraint qu'il y a quelques mois, la Ville de Talence est toutefois en capacité de relever les nombreux défis qui se présentent à nous :

- ✓ La transition écologique pour aller vers toujours plus de sobriété ;
- ✓ L'accompagnement au quotidien des plus fragiles ;
- ✓ L'éducation des plus jeunes ;
- ✓ L'animation de la cité pour préserver le vivre-ensemble ;
- ✓ La sécurité et la prévention ;
- ✓ L'aménagement et la préservation de notre cadre de vie.

**Ce BP 2023 est donc la traduction financière des réponses apportées par la Ville de Talence à ces enjeux, tout en respectant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition.**